

Politique de confidentialité

Le **Règlement général sur la protection des données** ou **RGPD** (Règlement EU 2016/679 du 27 avril 2016) est entré en application en mai 2018 et contient de nouvelles dispositions qui doivent permettre de gérer, traiter et sécuriser plus efficacement les données personnelles des citoyens européens, en d'autres mots : vos données.

LE QUINQUET asbl traite les données personnelles que vous nous confiez et doit donc, à ce titre, protéger suffisamment celles-ci en respect de la réglementation en vigueur au niveau national et au niveau européen.

Comment LE QUINQUET protège-t-il vos données et votre vie privée ?

1. Nous suivons une série de procédures et de directives pour assurer la sécurité des données. Ces procédures sont élaborées et révisées régulièrement ;
2. Les rôles et les responsabilités au sein de l'entreprise sont clairement définis, ce qui permet la bonne application de ces directives ;
3. Les locaux où se trouvent les ordinateurs et les serveurs contenant les logiciels et les données sont physiquement protégés. Cette protection consiste en une gestion électronique et centralisée des entrées, un système d'alarme, un système de refroidissement et des dispositifs de protection contre les pannes de courant et les incendies ;
4. Des moyens de sauvegarde redondants nous permettent, en tout temps, d'assurer la continuité de nos services, sans interruption ni perte de données ;
5. Le Quinquet dispose d'un plan de protection logique qui se base sur :
 - a. un pare-feu interne, un serveur protégé et un logiciel antivirus ;
 - b. une gestion formalisée des droits d'accès basée sur les rôles et les responsabilités.
6. Des dispositions relatives au secret professionnel et à la protection de la vie privée sont reprises dans nos contrats, nos conventions, notre règlement de travail et nos autres documents, afin de sensibiliser nos clients et nos collaborateurs ;

Les mesures prises par LE QUINQUET asbl afin de se conformer aux dispositions du RGPD :

1. Un délégué à la protection des données a été désigné par le Conseil d'Administration du Quinquet en date du 14 décembre 2017 ;
2. Un registre reprenant toutes les activités de traitement des données personnelles a été constitué, selon le modèle proposé par la commission de la vie privée ;
3. Grâce aux dispositifs de sécurité, nous sommes en mesure de déceler rapidement tout incident et de le traiter conformément aux dispositions du RGPD.
4. Nous nous efforçons d'organiser le traitement en interne et de limiter le nombre de sous-traitants. Des accords spécifiques sont passés dans ce sens avec chaque sous-traitant ;
5. Nous informons et formons nos collaborateurs pour qu'ils puissent appliquer cette réglementation.